

DEMANDE D'ENCOURAGEMENT FINANCIER 2023

1. DONNÉES ADMINISTRATIVES DE L'ORGANISAT.EUR.RICE

Nom de la structure porteuse / organisat.eur.rice :

2. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Deux types de critères sont à distinguer dans l'évaluation d'un projet :

- Critères d'éligibilité : le projet doit répondre à tous les critères pour être éligibles.
 - Le projet doit être porté par une commune, une association sans but lucratif, un établissement public.
 - L'aut.eur.rice de la présente demande doit être l'organisat.eur.rice
 - Le projet doit respecter les principes de la Charte européenne de la Fête de la Musique
 - Le projet doit respecter les règles sanitaires en vigueur au dépôt du projet et être au maximum adaptables à toute évolution d'éventuelles restrictions.
 - Le projet doit se dérouler entre le 16 et le 21 juin 2023.
 - Le budget du projet doit être équilibré c.-à-d. que les deux totaux (recettes et dépenses) doivent être les mêmes.
 - Le Budget doit inclure les frais de SACEM
 - Ne sont pas éligibles les frais de personnel salarié d'une autre entité (p.ex. une commune) ainsi que les frais liés à la gastronomie.
 - Le projet doit pouvoir être réalisé sans l'aide financière de la FDLM.
 - Respecter le principe d'interdiction du double financement. Le demandeur ou la demanderesse doit indiquer les sources et montants de tout autre financement dont il bénéficie ou demande à bénéficier.
 - La présente demande doit être introduite et dûment complétée avant **le mercredi 22 février 2023**

- Critères d'évaluation et de sélection : ces critères sont à considérer comme des recommandations et visent à mettre en évidence la valeur ajoutée des projets et leur qualité méritoire.
 - L'aspect novateur de la programmation, du projet ou du concept.
 - Le choix de lieux insolites et une offre diversifiée
 - Renforcer l'inclusion sociale et l'accessibilité
 - L'aspect participatif
 - La collaboration avec d'autres organisations culturelles, éducatives, sociales, maisons de soins, hôpitaux, associations, situées dans votre environnement.
 - La réflexion éco-responsable de la mise en place e votre évènement

3. DESCRIPTIF DU PROJET

Nom du projet :

Date(s) de réalisation :

Lieu(x) de réalisation :

Description détaillée des activités :

Pour quel poste de dépense l'aide est-elle sollicitée ?

Veillez brièvement décrire la manière dont votre projet répond aux critères de sélection décrits dans le point 1. :

- L'aspect novateur dans votre programmation, projet, concept

- Les lieux insolites et l'offre diversifiée

- L'aspect inclusif

- L'aspect participatif

- La collaboration avec les institutions culturelles, éducatives, sociales

- La réflexion éco-responsable de la mise en place de votre évènement

Autres informations que vous jugez intéressantes pour votre demande d'encouragement financier :

4. BUDGET PRÉVISIONNEL

Merci de nous remettre les deux documents suivants :

- Votre budget prévisionnel détaillé (vous pouvez également utiliser le modèle fourni en annexe)
- La fiche financière récapitulative simplifiée – modèle ci-dessous :

DÉPENSES	
1.	Frais de production :
	- Location de lieux et/ou de matériel
	- Achat de matériel
	- Honoraires
	- Frais de transport
	- Autres :
2.	Frais administratifs :
	- Assurances
	- Frais de voyage
	- Autres :
3.	Frais de prestataires externes :
4.	Promotion et relations publiques :
5.	Autres :
Total (A) :	

RECETTES	
6.	Ventes diverses
7.	Ressources propres
8.	Subventions :
	- Commune
	- Syndicat
	- Autres
9.	Mécénat, parrainage, sponsoring
Total (B) :	

Dépenses – Recettes (A - B) :	
Contribution de la Fête de la Musique :	

J'atteste que les informations transmises dans le présent formulaire sont exactes et que les critères d'attribution seront respectés.

Lu et approuvé, le, à

Signature :

Nom et fonction du / de la signataire :

Merci de renvoyer avant **le mercredi 22 février 2023** la présente demande dûment complétée à l'adresse suivante : coordination@fetedelamusique.lu